



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0273

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Parilly - Suppression de la ZAC

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Longueval

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

**Conseil du 23 mars 2015****Délibération n° 2015-0273**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vénissieux

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Parilly - Suppression de la ZAC**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) de Parilly à Vénissieux est une opération créée par délibération du Conseil de Communauté en date du 5 mai 1986. Cette opération, réalisée en régie directe par la Communauté urbaine, s'étend au nord de Vénissieux sur une superficie de 62 000 mètres carrés et avait pour but d'accompagner la réalisation de la station de métro de Parilly par la création d'espaces publics et la construction d'immeubles d'habitation, d'activités tertiaires et hôtelières.

Le développement de l'opération a été interrompu faute d'achèvement de la maîtrise foncière des terrains. De plus, le développement de la ZAC est resté longtemps suspendu aux perspectives de développement du secteur du Puisoz. La commercialisation des terrains a repris en 2008 avec le projet de construction d'un premier immeuble d'habitation intégrant les locaux de la Maison du Département du Rhône. Ce projet a rendu nécessaire l'aboutissement des négociations avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), propriétaire des derniers terrains à acquérir par la collectivité.

Un bilan d'opération a été approuvé en février 1988. Le montant prévisionnel des dépenses s'élevait alors à 4 170 850 € HT pour un total de recettes de 3 926 932 € HT et une participation du budget principal de la Communauté urbaine à l'équilibre du bilan à hauteur de 243 918 € HT.

Un bilan d'opération actualisé a été approuvé le 9 février 2009. Le montant prévisionnel des dépenses s'élevait alors à 5 090 000 € HT pour un total de recettes de 5 697 000 € HT et un solde positif de 607 000 € HT.

Le bilan de liquidation actualisé au 1er janvier 2015 sur la base du bilan financier actualisé au 9 février 2009 s'élève aujourd'hui en dépenses à 4 849 755 € HT, avec les acquisitions foncières et l'aménagement des abords de l'îlot A inscrit au programme des équipements publics (PEP). En recettes, le montant des charges foncières perçues pour l'îlot A cédé à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et l'ensemble des recettes s'élève à 1 831 139 € HT et une participation du budget principal de la Communauté urbaine à l'équilibre du bilan à hauteur de 91 830,67 € HT. Le reste des surfaces à commercialiser soit 14 580 mètres carrés pour l'îlot B et 19 440 mètres carrés pour l'îlot C, laisse présager un excédent supplémentaire pour la collectivité ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**Approuve** la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Parilly à Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.**